

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 octobre 2011 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, Mr GIRARD Guillaume, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle, M. BEDABOUR Lionel, M. FRANCISCO Alvaro, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. POUILLET Marcel, M. RAFALKO Thierry et Melle NANAI Fatima.

Excusés : M. CHAPTARD Michel (procuration à M. DUGOURD), M. FOURNIER Benoît.

Madame Jacqueline LONCHAMBON a été élue secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 23 septembre 2011 a été adopté sans remarque par le Conseil Municipal.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires foncières - PLU
- Taxe d'aménagement – Fiscalité
- Service public – La Poste
- Associations
- Décharge
- Questions diverses

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur la parcelle :

- AP 455 terrain d'une superficie de 1391 m² vendu 16 692 € par Mme ROSSIGNOL Ginette au profit de Mr et Mme Joël DESOEUVRES.

Acquisition de terrain :

Pour permettre la création d'une aire de retournement au bout de l'Impasse des Bouchaux pour le ramassage des ordures ménagères, le déneigement ..., le Conseil Municipal décide d'acquérir du terrain sur les parcelles :

- AY n°39 pour une superficie de 64 m² appartenant à Mr LOPEZ Jean
- AY n°91 pour une superficie de 280 m² appartenant à Mme BEC Marie

Cette cession se réalisera au prix de 0.30 € le m², par acte notarié, les frais d'arpentage et notariés restant à la charge de la Commune.

Vente du chemin n°23 à la Société Aubert et Duval :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 juillet 2011 qui autorisait l'enquête publique de déclassement du domaine public communal de la partie restante de la voie communale n°23 pour la vendre à la société Aubert et Duval.

L'enquête publique s'est déroulée du 03 au 17 octobre 2011. Elle n'a fait l'objet d'aucune remarque et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au déclassement de cette voie, pour son aliénation à la société Aubert et Duval.

La superficie de cette parcelle sera déterminée par un document d'arpentage à la charge de l'acquéreur.

Cette vente sera réalisée par acte notarié, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Vente de biens de section à la SAFER :

Monsieur l'Adjoint chargé des sections relance le projet de transfert de la section de Tournobert. Pour cela, la SAFER a été recontactée afin qu'elle présente son projet de rachat.

Taxe d'aménagement :

La Taxe Locale d'Équipement qui sert à financer les équipements publics sera remplacée à compter du 1^{er} mars 2012 par la Taxe d'Aménagement. Le Conseil Municipal doit délibérer avant le 30 novembre pour fixer un taux de 1 à 5 %, ainsi que les exonérations facultatives, sinon il lui sera attribué un taux de 1%. La Participation pour Raccordement à l'Égout est maintenue jusqu'au 1^{er} janvier 2015.

Après avoir pris connaissance de la nouvelle réglementation, le Conseil Municipal décide de prendre sa décision lors de la prochaine réunion.

PLU :

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de l'élaboration du PLU. Une réunion de commission aura lieu le 08 novembre et la réunion publique d'information de la population se tiendra le 18 novembre au Foyer Rural.

Services publics :

Le Maire rappelle les discussions avec La Poste concernant le projet de réorganisation du bureau des Ancizes-Comps. Il a informé la Poste qu'il refusait la diminution des horaires d'ouverture du lundi. La décision finale n'est pas encore connue.

Subvention aux associations :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Amicale Laïque pour l'année 2011 une subvention de 4 000 € (Fonctionnement : 2 000 € - Arbre de Noël : 2 000 €).

Décharge de Fougères :

Le Maire donne des informations sur les travaux à la décharge. Le terrassement est quasiment terminé. L'étanchéité sera réalisée avec de la terre limoneuse. La végétalisation du site interviendra au printemps. Suite à l'incident survenu sur le lit du ruisseau La Viouze, l'ONEMA est intervenue et demande la remise en état rapidement.

Demande de subvention pour l'aire de service camping-cars :

Le Conseil Régional a décidé d'attribuer une subvention pour l'installation de l'aire de service camping-car. Le projet initial a été modifié car l'installation a été faite au Camping Municipal de Comps – Les Fades par les Services Techniques municipaux.

Le Conseil Municipal approuve la modification du projet initial et demande le versement des subventions du Conseil Régional et du Conseil Général.

Intercommunalité :

Le Maire fait le point sur plusieurs questions intercommunales : le portage de repas, la compétence transports scolaires pour les activités sport et piscine, les compétences sports et culture.

Plantation de l'Arbre de la Laïcité :

Elle aura lieu le 25 novembre prochain. Le lieu reste à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00